

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance spéciale du 30 octobre 2018

SÉANCE SPÉCIALE

Séance spéciale du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 30 octobre 2018 à la Salle communautaire de l'église St-Thomas d'Aquin (porte 3), 6747 route Louis-S.-St-Laurent à Compton, à compter de 18h30.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Sylvie Lemonde	Présente
District 02	Danielle Lanciaux	Présente
District 03	Jean-Pierre Charuest	Présent
District 04	Marc-André Desrochers	Présent
District 05	Benoît Bouthillette	Présent
District 06	Réjean Mégré	Présent
Total: 7	Présence: 7	Absence: 0

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Philippe De Courval, agit comme secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Dépôt du certificat d'avis de convocation du directeur général
3. Période de questions
4. Demande d'aide financière pour la formation de pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires.
5. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Bernard Vanasse, préside la présente séance.

2. Dépôt du certificat d'avis de convocation du directeur général

Le directeur général dépose le certificat de l'avis de convocation des membres du conseil pour la tenue de la présente séance.

2.1 Ajout à l'ordre du jour

305-2018-10-30

Considérant que les membres du conseil sont tous présents;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU d'ajouter le point 4.1 à l'ordre du jour intitulé :

« **4.1 Participation au Rendez-vous des entrepreneurs collectifs** »

Adoptée à l'unanimité

3. Période de questions



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance spéciale du 30 octobre 2018



No de résolution
ou annotation

Personne n'est présent dans l'assistance.

4. Demande d'aide financière pour la formation de pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires.

306-2018-10-30

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la municipalité de Compton désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la municipalité de Compton prévoit la formation de quatre (4) pompiers pour le programme Pompier I et de trois (3) pompiers pour le programme Opérateur d'autopompe au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Coaticook en conformité avec l'article 6 du Programme;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Coaticook.

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook
SSI
Trésorerie
Dossier

4.1 Participation au Rendez-vous des entrepreneurs collectifs

307-2018-10-30

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance spéciale du 30 octobre 2018



No de résolution
ou annotation

Considérant que le «*Rendez-vous des entrepreneurs collectifs*» est un événement qui rassemble les acteurs de l'économie sociale et du développement territorial de la région afin de créer des liens et de former une communauté entrepreneuriale plus forte et plus dynamique;

Considérant que madame la conseillère Sylvie Lemonde souhaite participer à cet événement ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser madame la conseillère Sylvie Lemonde à participer à l'événement *Rendez-vous des entrepreneurs collectifs de l'Estrie* le 2 novembre 2018 au Musée de la Nature et des Sciences de Sherbrooke;
- b. que les deniers requis, soit un montant de 35\$ plus les frais de déplacement et de repas, soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service *Conseil*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

7. Levée de la séance

La séance est levée à 18h40.

Bernard Vanasse
Maire

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.